

Commission de l'USS "santé et amélioration des conditions de travail"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **81 (1989)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission de l'USS «Santé et amélioration des conditions de travail»

Une commission ingambe!

Vasco Pedrina, actuellement secrétaire de la FOBB, a œuvré pendant sept ans à la Centrale d'éducation ouvrière. Parallèlement à cette activité, il s'est révélé un des fers de lance syndicaux en matière de lutte pour la sécurité et la santé au travail, dans le cadre de la commission de l'Union syndicale suisse (USS) «Santé et amélioration des conditions de travail». Cette commission étant à l'origine des prises de position publiées ci-après¹, nous avons demandé à Vasco Pedrina de nous la décrire quelque peu.

Revue syndicale suisse: En quelques mots, peux-tu nous faire un bref historique de cette commission, en précisant pour quelles raisons l'USS a jugé nécessaire de la créer et quels sont les buts qui lui sont assignés?

Vasco Pedrina: *Notre commission a été restructurée et relancée en 1981 pour donner suite aux engagements pris par le Congrès de l'Union syndicale suisse dans son «Programme pour les années 80». Celui-ci déplaçait l'axe des priorités syndicales vers des revendications de caractère plus qualitatif. Il mettait entre autres l'accent sur l'amélioration des conditions de travail. La première tâche à laquelle s'est attelée la commission a été la mise au point d'un document intitulé «Sécurité et santé au travail».² Pour la première fois, nous y avons défini une conception syndicale cohérente en la matière, qui a été à la base de l'action entreprise par l'USS et la plupart de ses fédérations. Cette conception n'a d'ailleurs toujours pas pris une seule ride!*

Elle nous a aussi permis de développer sensiblement l'activité d'information et de formation, et a constitué le cadre de notre campagne la plus spectaculaire et la plus réussie: celle contre l'amiante. Mais elle a, de plus, servi de guide à notre action dont les buts étaient de renforcer la prévention de la CNA, de prévenir les cancers professionnels et de développer l'ergonomie, notamment en matière d'écrans de visualisation.

Revue syndicale suisse: Ces dernières années, quelles ont été les principales questions dont cette commission a dû traiter? En d'autres termes, quelles ont été les priorités que cette commission a dû affronter et pourquoi?

Vasco Pedrina: *L'amiante a continué à nous donner du fil à retordre. Et ce n'est pas terminé. Il en va de même des cancers professionnels qui posent aussi le problème d'un assouplissement des dispositions relatives à la recon-*

¹ La prise de position relative au rapport de la Confédération sur la drogue est due, quant à elle, à la commission de politique sociale de l'USS.

² «Sécurité et santé au travail», USS, Documents de l'Union syndicale suisse, Berne, 1983 (5 fr. l'ex.)

naissance par la CNA des maladies professionnelles. L'intensification, parfois impressionnante, des rythmes de travail, ainsi que l'offensive patronale de «flexibilisation du travail» ont contribué à accentuer le déplacement des maladies physiques traditionnelles vers des troubles psycho-somatiques. Nous avons cherché, dans le document «Temps de travail et santé»¹, à formuler les éléments d'une riposte syndicale à la hauteur des défis. Ce document peut très bien servir de base pour la révision en cours de la loi sur le travail!

Revue syndicale suisse: Mis à part les sujets traités par les prises de position que nous publions dans ce numéro de la Revue syndicale, quelles sont les principales échéances qui guettent cette commission de l'USS et, bien évidemment, le mouvement syndical en général; cela toujours en rapport avec la problématique «santé et sécurité au travail»?

Vasco Pedrina: Le nombre et l'évolution inquiétante des accidents de travail a toujours été une préoccupation de notre commission. Un travailleur sur sept en Suisse et un sur trois dans la construction subit chaque année un accident. C'est invraisemblable et intolérable. Agir contre ce fléau reste donc prioritaire.

Pour combattre cette situation et pour faire face aux «nouveaux» comme aux «anciens» risques de maladies professionnelles, il importe absolument de revoir l'organisation de la prévention sur les lieux de travail eux-mêmes. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance à l'ordonnance – toujours en chantier – sur les «médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail»². Cette ordonnance devrait permettre enfin de créer et de généraliser en Suisse des **services de santé au travail d'entreprise et inter-entreprises**. Elle devrait également jeter les bases de la **participation des travailleurs**, indispensable au succès de toute œuvre de prévention.

Notre action actuelle vise à empêcher que le patronat ne parvienne à enterrer cette réforme dont dépend pour beaucoup une réelle amélioration de la situation.

Parmi les autres problématiques qui nous occupent dans cette phase, il y a encore lieu de citer les activités du groupe ad hoc sur les technologies génétiques, de même que la préparation d'une journée d'étude sur la santé au travail dans l'optique de la Communauté européenne. La perspective du Marché unique de 1993 a d'importantes implications aussi dans ce domaine et pourrait nous permettre, si nous avons opéré avec habileté, de faire aboutir quelques-uns de nos postulats.

Revue syndicale suisse: D'un côté, on constate que la population est

¹ «Temps de travail et santé», USS, Documents de l'Union syndicale suisse, Berne, 1986 (5 fr. l'ex.)

² Suite à sa réponse donnée dans le cadre de la procédure de consultation en 1988, l'USS a décidé de relancer ce problème en s'adressant directement au Conseiller fédéral Flavio Cotti, et ce afin que ce projet ne soit pas enterré. Nous publions ci-après (voir en page 182 ss) le texte de cette lettre.

toujours plus sensibilisée par les questions écologiques. De l'autre, on remarque que les carences sont notoires, à la fois en ce qui concerne la médecine du travail et le besoin – ou plutôt son absence fréquente ressenti par l'ouvrier de protéger sa santé au travail. Or, ces deux aspects (protection de la santé et protection de l'environnement) ne sont-ils pas nécessairement liés? Qu'est-ce que cela implique alors quant à l'action syndicale dans ces secteurs?

Vasco Pedrina: La campagne que nous avons menée pour l'interdiction de l'amiante me permet de répondre sans hésitation à la première question. Oui, protection de la santé au travail et protection de l'environnement sont deux aspects liés d'une même réalité. Les syndicats en ont pris conscience et l'on peut dire que la campagne contre l'amiante s'est basée sur ce principe. C'est sans doute là une des raisons pour lesquelles nous avons obtenu plus de succès que sur d'autres questions syndicales comme celles qui touchent aux diverses facettes de l'exploitation des travailleuses et travailleurs. En effet, nous avons pu profiter – et ce fut là aussi une preuve de clairvoyance stratégique – du fait que la sensibilité du public est largement ouverte aux questions écologiques.

Mais la première partie de la question relève une réalité dûment constatée: face à la conscience écologique, on trouve une carence révoltante en matière de protection de la santé au travail. Et ce sont souvent les mêmes personnes qui en font état. C'est là aussi une manière de penser – que j'estime aujourd'hui dépassée – qui se retrouve dans l'attitude des autorités et jusque dans la législation. De fait, si ce sont les lois sur le travail et sur l'assurance-accidents qui régissent la protection de la santé des travailleurs, la protection de la nature revient à la loi sur la protection de l'environnement. Lors des discussions sur l'amiante, les autorités ne se sont pas fait faute d'utiliser cette arme. Or, la réalité est telle qu'il y a une zone intermédiaire où ces deux types de problèmes se rejoignent si bien que la coupure «traditionnelle» (dans les lois comme dans les têtes) apparaît toujours plus abstraite, plus artificielle. C'est là une des plus importantes leçons que nous avons tirées de notre campagne contre l'amiante. La problématique soulevée par la consultation relative à l'ordonnance sur les accidents majeurs¹ nous le prouve à nouveau, de même que les questions de technologie génétique qu'étudie actuellement la commission de l'USS.

On pourrait dire en conclusion qu'il appartient aux syndicats d'opérer le lien concret entre l'aspect protection de la santé au travail et problèmes écologiques. Et ce, pour trois raisons au moins: d'abord, la réalité est telle que la santé des travailleurs est la même à l'usine qu'«au civil», c'est-à-dire soumise à des risques, semblables ou non; ensuite, les syndicats ont pour tâche «d'enseigner» à leurs membres ces interdépendances de la réalité et de les maîtriser, car l'enjeu est bien la santé et la sécurité des travailleurs, à tout

¹ Voir en page 173 le texte de la réponse rédigée par l'USS.

point de vue et à tout endroit; enfin, en raison de la popularité dont jouit la problématique écologique à ce jour, les syndicats doivent profiter de cette ouverture aux problèmes écologiques comme tremplin (naturel, puisque tels sont les faits concrets) pour faire passer leurs revendications, notamment en matière de médecine du travail qui, comme chacun sait, est nettement à la traîne dans notre pays.